



MANDAT de Prélèvement SEPA

Pour paiement récurrent / répétitif

FR28ZZZ587423
Identifiant du Créancier SEPA - ICS

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) VILLE DE DIE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions VILLE DE DIE.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Veillez compléter tous les champs de ce cadre

Votre nom	*Nom du débiteur(s)	
Votre adresse		
	*Code Postal	*Ville
	*Pays	
Les coordonnées de votre compte	Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)	
	Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)	
Nom du créancier	VILLE DE DIE *Nom du créancier	
	Rue Félix Germain *Numéro et nom de la rue	
	26150	DIE
	*Code Postal	*Ville
	FRANCE *Pays	
Signé à	*Signature(s)	
	*Lieu	
Le	Date (JJ MM AAAA)	

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

Les informations ci-dessous sont relatives au contrat entre le créancier et le débiteur - elles sont fournies seulement à titre indicatif

Code identifiant du débiteur	*Indiquez ici tout code que vous souhaitez voir restitué par votre banque	
Tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même)	*Nom du tiers débiteur: si votre paiement concerne un accord passé entre VILLE DE DIE et un tiers (par exemple, vous payez la facture d'une autre personne), veuillez indiquer ici son nom. Si vous payez pour votre propre compte, ne pas remplir.	
	Code identifiant du tiers débiteur	
Contrat concerné	N° d'identification du contrat	Description du contrat

J'opte pour la mensualisation

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

A retourner à :	VILLE DE DIE SERVICE EAU ET ASS. Rue Félix Germain 26150 DIE	Zone réservée à l'usage exclusif du créancier
-----------------	---	---